

Conseil Municipal du jeudi 9 septembre 2021 à 20 heures 30 à la Salle Lan Inisan.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 9 septembre à 20 heures 30 à la Salle Lan Inisan, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Marie-Thé CUEFF qui a donné pouvoir à Yvon JEZEQUEL, Jacques EDERN qui a donné pouvoir à Jean-Jacques RIOU et Stéphanie MEUDEC qui a donné pouvoir à Arnaud PORHEL. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de :

- Missions de maîtrise d'œuvre confiées au cabinet A&T Ouest pour les travaux de finition de la voirie du parking au droit de l'école (2 700.00 € HT) et la voirie du Lotissement les Hauts de la Baie (2 700.00 € HT).
- Etude de requalification des rues de Kerjean, de la Gare, de l'Arvor, des Plages et de Bellevue :
 - Etudes esquisses à Gildas Kernaleguen Paysagiste pour 7 800 € HT,
 - Relevé topographique à A&T Ouest pour 6 600 € HT,
 - Estimation des coûts de travaux selon les plans esquissés à A&T Ouest pour 3 000 € HT.
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 90 000 € attribuée par l'Etat pour la restauration de l'église – tranche conditionnelle 1.
- Subvention exceptionnelle de 1 650 € attribuée par l'Etat dans le cadre du programme du Plan de relance « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques » par le Centre National du Livre. Cette subvention servira à renouveler le fond jeunesse de la bibliothèque. Les livres doivent être achetés auprès des librairies indépendantes.

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions et attributions de subventions.

2. Décision budgétaire : Décisions Modificatives

- Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget Commune.

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 605 Effacement réseaux Télécom	+ 36 750 €
D 6065 Relance bibliothèques	+ 1 650 €
D 65548 Syndicat Baie de Goulven	+ 496 €
D 023 Virement Section investissement	+ 31 625 €

Recettes

R 73111 Impôts directs locaux	+ 78 795 €
R 7411 Dotation Forfaitaire	+ 218 €
R 74121 Dotation de Solidarité Rurale	+ 40 187 €
R 74127 Dotation Nationale de Péréquation	+ 7 997 €
R 74834 Compensation exo taxes foncières	+ 1 324 €
R 74835 Compensation exo taxes habitation	- 58 000 €

Section Investissement

Dépenses

D 2041581 EP Pont ar Rest + Jardin du Presbytère	+ 77 625 €
D 21318 Réserve foncière	+ 65 000 €
D 2188 Main courante stade	+ 2 000 €
D 276341 Lotissement	- 30 820 €

Recettes

R 1321 Relance bibliothèques	+ 1 650 €
R 1321 Eglise tranche conditionnelle 1	+ 90 000 €
R 1641 Emprunt	- 9 470 €
R 021 Virement Section de fonctionnement	+ 31 625 €

- Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget eau.

Section Investissement

Dépenses

D 211	+ 1 500 €
D 2158	+ 34 000 €
D 218	+ 8 500 €

Recettes

R 131 DETR Travaux réseaux	+ 44 000 €
----------------------------	------------

- Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget lotissement Les Hauts de la Baie.

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 6045 (Maitrise œuvre)	+ 1 000 €
D 605 (Eclairage public)	+ 15 500 €
D 71355 (042)	+ 47 320 €

Recettes

R 7015 (Vente terrains)	+ 47 320 €
R 71355 (042)	+ 16 500 €

Section Investissement

Dépenses

D 3555 (040)	+ 16 500 €
--------------	------------

Recettes

R 3555 (040)	+ 47 320 €
R 16874 (Avance Commune)	- 30 820 €

Le Conseil Municipal, adopte l'ensemble des décisions modificatives budgétaires ci-dessus.

Vote : Unanimité

3. Participations aux écoles extérieures

Marie-Pierre ABARNOU, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires propose au Conseil Municipal de verser les participations suivantes aux écoles extérieures pour l'année scolaire 2020-2021 pour des enfants de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, soit : 23 874,56 € à la commune de PLOUESCAT pour 32 élèves ; 778,79 € à la commune de LANDIVISIAU pour 1 élève ; 514,38 € à la commune de SAINT SERVAIS pour 1 élève et 2 984,32 € à la commune de SAINT VOUGAY pour 4 élèves.

Vote : Unanimité

4. Subventions aux associations

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission Citoyenneté et vie associative, Culture et patrimoine, Tourisme et littoral, Sport, pour l'année 2021, en complément des subventions attribuées lors de la séance du 20 mai 2021 : Jeunes Agriculteurs : 250 €, Alliance Judo de la Baie : 750 € et Basket Club du Kernic : 600 €.

Vote : Unanimité

5. Tarif Carafe eau

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les carafes d'eau destinées à promouvoir la consommation de l'eau potable de la source de Ty-Plat distribuée aux plounévégiens.

Le Conseil municipal, fixe le prix de vente d'une carafe d'eau à 2€ pièce. La vente est limitée à 2 carafes par foyer abonné au service eau de la commune.

Les carafes seront vendues au centre socio-culturel. Le produit de vente des carafes sera affecté au budget annexe du service eau. Seront remises gratuitement 10 carafes au restaurant L'Optimist et 2 carafes à chacun des 3 bars de la commune.

Vote : Unanimité

6. Décision budgétaire : admissions en non-valeur

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, expose aux conseillers municipaux que divers produits n'ont pu être recouvré par le Trésor Public soit 6 créanciers au budget eau pour un total de 3 738,57€ et 3 créanciers au budget assainissement pour un total de 496,60 €. Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances.

Vote : Unanimité

7. Régies communales : modifications

Le Conseil Municipal décide de supprimer les régies de recettes camping et régie d'avance camping. Il décide de modifier les régies communales suivantes :

Dénomination régie	Produits
Recettes bibliothèque	Abonnements bibliothèque, Brochures « Lochrist » et Carafes
Recettes produits divers	Location de matériels, Location salles, Photocopies, Loyers, Concessions cimetière, Droits de place et Carafes

Vote : Unanimité

8. Eclairage public du Lotissement Les Hauts de la Baie : Convention SDEF

Dans le cadre de la réalisation des travaux, Jean-Jacques RIOU, adjoint au Maire présente la convention qui signée entre le SDEF et la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

Extension éclairage public	18 500,00 € HT
Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :	
Financement du SDEF :	3 000,00 €
Financement de la commune :- Extension éclairage public	15 500,00 €

Vote : Unanimité

9. Eclairage public du jardin du Presbytère : Convention SDEF

Les travaux d'aménagement du jardin du presbytère vont débuter en septembre. L'éclairage public est confié au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

Extension éclairage public	21 000,00 € HT
Le financement s'établit comme suit :	
Financement du SDEF :	3 375,00 €
Financement de la commune pour l'extension éclairage public	17 625,00 €

Vote : Unanimité

10. Effacement de réseaux Rue de Roz arm + Pont ar Rest : Conventions SDEF

Jean-Jacques RIOU, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement Rue de Roz Arm + Pont ar Rest-078927 - TRANCHE 01. Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de plounevez-lochrist afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	98 500,00 € HT
- Effacement éclairage public	53 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	34 000,00 € HT
Soit un total de	185 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	120 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Effacement éclairage public	40 000,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	25 500,00 €
Soit un total de	65 500,00 €

Vote : Unanimité

Il présente ensuite au Conseil Municipal le projet Effacement Rue de Roz Arm + Pont ar Rest-078927 -TRANCHE 02 :

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	45 000,00 € HT
- Effacement éclairage public	28 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	15 000,00 € HT
Soit un total de	88 000,00 € HT

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	56 750,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Effacement éclairage public	20 000,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	11 250,00 €
Soit un total de	31 250,00 €

Vote : Unanimité

11. Cimetière : mise en place d'un règlement

Le Conseil Municipal adopte le règlement du cimetière présenté par Roger BOSSARD, 1er adjoint au Maire. Ce règlement, annule et remplace les règlements et dispositions antérieures.

Vote : Unanimité

12. Ressources humaines : règlement intérieur

Le Conseil Municipal, adopte le règlement intérieur du personnel communal ayant pour vocation d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein des services municipaux de Plounévez-Lochrist. Ce règlement sera communiqué à tous les agents employés de la Commune.

Vote : Unanimité

13. Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau et assainissement 2020

Le Conseil Municipal adopte les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers et portant sur l'année 2020.

Vote : Unanimité

14. Inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil Municipal autorise le passage de randonneurs sur les propriétés privées communale selon les tracés présentés. Il autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Département et la promotion touristique de tracés ;

Il demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière. Le Département sera informé de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux.

Vote : Unanimité

15. Cité de Kerever : transfert de voirie à la commune

Le Conseil Municipal accepte le transfert à titre gratuit de la parcelle cadastrée H 2601 d'une superficie de 142 m² et de ses équipements, ainsi que son intégration dans le domaine public communal,

Il accepte de régulariser la situation des parcelles cadastrées H 2595 et 2596 d'une contenance de 6 m² chacune par leur transfert à titre gratuit à Finistère Habitat,

Vote : Unanimité

16. Informations et questions diverses

Yolande RIOU, conseillère déléguée aux affaires sociales, informe le conseil municipal de la tenue du repas des aînés le samedi 23 octobre à la salle Polyvalente.

Roger BOSSARD, 1^{er} adjoint au Maire, dresse le bilan de la saison estivale. Les expositions organisées au centre socio culturel et à la Chapelle de Lochrist ont rencontré un grand succès.

Roger BOSSARD et Marie-Pierre ABARNOU, adjoints au Maire en charge du Conseil Municipal des jeunes informent le conseil de la tenue des élections au Conseil Municipal des Jeunes, le samedi 23 octobre à la salle Lan Inisan. Les électeurs seront élèves des écoles Sainte Famille, Anita Conti et Diwan Lesneven, des classes CE2, CM1 et CM2. Les élèves de CM1 et CM2 sont éligibles pour un mandat de 2 ans.